

FICHE ACTION



AXE I

FAVORISER LES ECHANGES DE DONNEES FISCALES

Action I-1 Normalisation et fiabilisation des bases fiscales de la ville

OBJECTIFS

- Assurer le recensement, par une action conjuguée du service de l'urbanisme et de la DRFiP 76, des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'établissement des bases sur lesquelles sont assises les impositions directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'habitation).
- Définir les modalités d'échanges réciproques d'informations entre l'administration fiscale et la collectivité relatives à la fiscalité directe locale en vue d'assurer un traitement équitable des contribuables devant l'impôt.
- Engager une démarche concertée de fiabilisation des valeurs locatives avec la collectivité, le cas échéant dans le cadre des réunions de la commission communale des impôts directs (CCID).

CONTEXTE

L'optimisation des bases fiscales est un axe de coopération essentiel entre les collectivités et la DGFIP qui partagent un même objectif de fiabilisation et d'équité.

Elle nécessite l'organisation de liaisons, d'échanges réciproques d'information et d'une méthodologie de travail. Les différents changements ayant une incidence sur le calcul des valeurs locatives (changement de caractéristiques physiques, rénovations importantes...) doivent faire l'objet d'un recensement attentif. Dans ce contexte, les réunions annuelles des CCID constituent un lieu d'échanges privilégié qui doit contribuer à la dynamisation et à la consolidation des relations de travail. Les échanges d'information n'entrant pas dans le cadre des CCID seront menés au cours de réunions thématiques.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

— État des lieux

Un état des lieux, établi conjointement par la collectivité et la DRFiP 76, doit conduire à analyser la situation actuelle des bases fiscales au regard de leur exhaustivité et de leur fiabilité.

— Contexte juridique

-Le contrôle des situations fiscales reste de la compétence exclusive de l'administration fiscale. Seule la DRFiP peut procéder à l'envoi de déclarations ou à des démarches auprès des contribuables pour obtenir des déclarations, dans le cadre d'opérations de vérification selective de locaux, opérations visant à établir ou corriger les bases d'imposition locales.

-La commune peut relever et communiquer aux services fiscaux des éléments factuels qui peuvent être constatés sans démarche particulière à partir de la voie publique ou des informations portées à leur connaissance dans le cadre de ses compétences (constructions nouvelles, démolitions, changements d'affectation, bâtiments publics ayant changés de statut qui ne doivent plus bénéficier d'une exonération permanente de taxe foncière).

-La communication des informations s'effectue dans le cadre de l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales.

—La démarche de vérification sélective devra s'articuler selon les étapes suivantes :

-définition concertée du périmètre d'intervention (typologie des anomalies susceptibles d'être étudiées, type de locaux, type de taxes, volumétrie, calendrier) :

Après analyse des travaux réalisés par Altra Consulting, les axes retenus de VSL sont les suivants :

- ⑩ Travail exhaustif sur les catégories 7 et 8 (410 locaux)
- ⑩ Travail sur les exonérations permanentes (932 locaux)
- ⑩ Travail sur 150 locaux avec éléments de confort manquants aux enjeux financiers les plus élevés).

1492 locaux feront donc l'objet d'une vérification sélective des locaux.

-signalement par la Ville de Rouen des anomalies potentielles, selon un cadencement trimestriel ou semestriel, à la division des particuliers (drfip76.pgf.particuliers@dgfip.finances.gouv.fr) ;

-envoi de demandes de déclarations par l'administration fiscale pour les situations d'évaluation pouvant être détectées comme potentiellement erronées et présentant un enjeu financier significatif ;

-exploitation par l'administration fiscale des déclarations reçues afin de calculer une nouvelle valeur locative ;

-avis de la CCID sur ces changements récapitulés sur la « liste 41 » remise en vue de la réunion annuelle de ces commissions. Au besoin, des réunions d'étape pourront être prévues.

—Engagements de la ville de Rouen

-Transmission d'informations relatives aux opérations importantes de réhabilitation et de rénovation urbaine et, plus largement, de tous les renseignements qui pourraient avoir un impact sur les bases fiscales en termes d'évaluation.

-Organisation des réunions de la CCID et participation aux éventuelles réunions techniques de préparation.

-Saisine de la DRFIP sur des thématiques liées à l'assiette de la fiscalité locale.

-Organisation d'une réunion d'information sur le rôle de la CCID avec les commissaires représentants des contribuables à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021.

—Engagements de la DRFiP

-Information sur les modalités de collecte et d'exploitation des informations recueillies pour l'établissement de la valeur locative des locaux.

- Établissement, à partir des anomalies signalées par la commune, de la liste des locaux dont la fiabilité de la valeur locative doit être examinée. Envoi, suivi et exploitation des déclarations demandées aux propriétaires dans ce cadre.
- Suivi des opérations et organisation de restitutions et de points d'étape sur les actions engagées.
- Participation aux réunions de la CCID et, en tant que de besoin, aux réunions techniques de préparation.
- Traitement des renseignements fournis par la commune qui pourraient avoir un impact significatif sur les bases fiscales en termes d'évaluation.
- Participation à des réunions thématiques sur l'assiette de la fiscalité directe locale.
- Envoi en deux temps de la liste 41, avec une première transmission courant octobre/novembre et une seconde en début d'année.
- Signalement, le cas échéant, des locaux prioritaires à analyser dans le cadre de l'organisation de la CCID consécutivement aux deux envois effectués et 15 jours minimum avant la tenue de la réunion technique de préparation pour le second envoi.
- Participation de la DRFiP à la réunion d'information sur le rôle de la CCID en fin d'année 2020 ou début 2021

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU DE REALISATION

—Périodicité du suivi de l'opération VSL sur les 3 axes retenus (=1500 locaux):

- Bilan à mi-parcours soit en 2021,
- Point d'étape à chaque comité de suivi de la CSCF accompagné d'un tableau de suivi décrivant notamment :
- le nombre de demandes de déclarations envoyées ;
- le nombre de déclarations prises en charge suite aux actions menées ;
- l'impact financier sur les bases de TF et de TH des actions menées ;

—Bilan des actions annuelles présentées à la commune ou lors des réunions de la CCID, avec si nécessaire des points d'étapes intermédiaires (nombre de demandes de déclarations envoyées, nombre de déclarations reçues, nombre de déclarations prises en charge ...).

—Taux de participation aux CCID

RESPONSABLES DE L'ACTION

VILLE DE ROUEN

Isabelle GAUTIER (DF)
 Kilmeny GIL de MURO (DF)
 Jean Christophe BLONDEL
 (DUH)
 Hélène LOUDIN (DUH)
 ISABELLE LEFEVRE (DUH)

CFP ROUEN METROPOLE

DRFIP 76
 Thierry COCHET
 Anne-Lise BOUDET
 Aurélie CONNAN
 Odile MINIER

